

Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

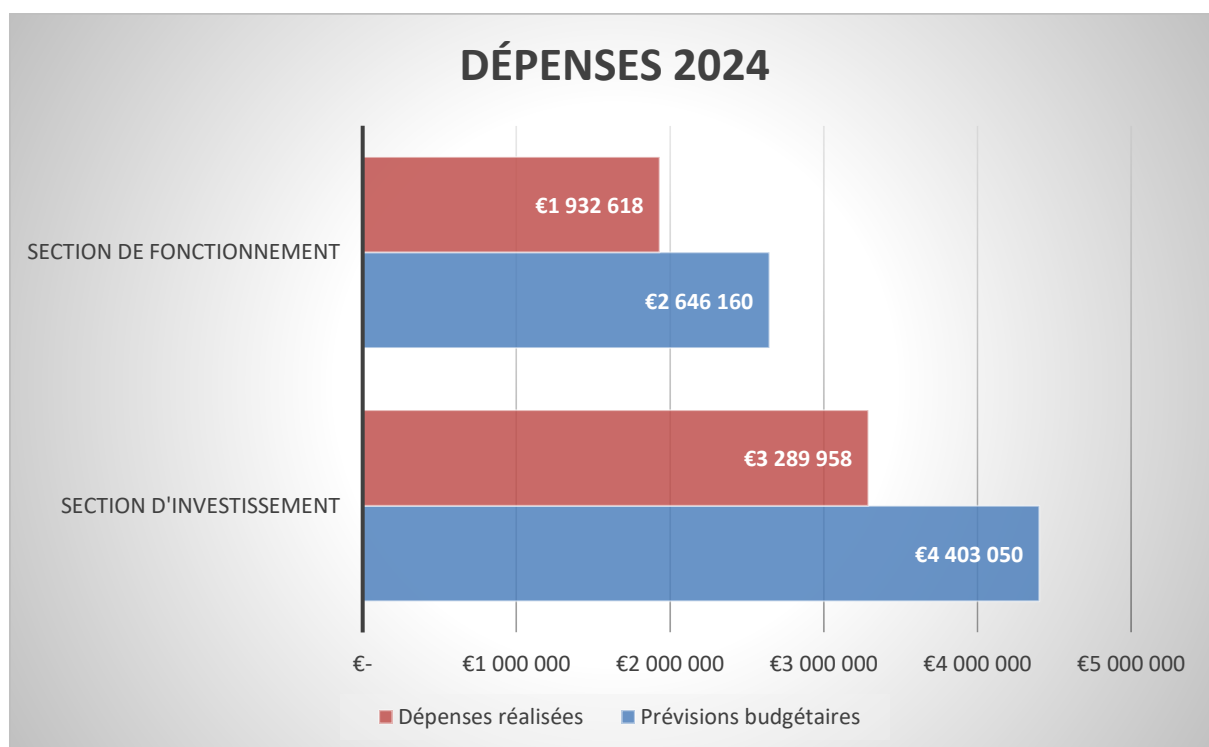
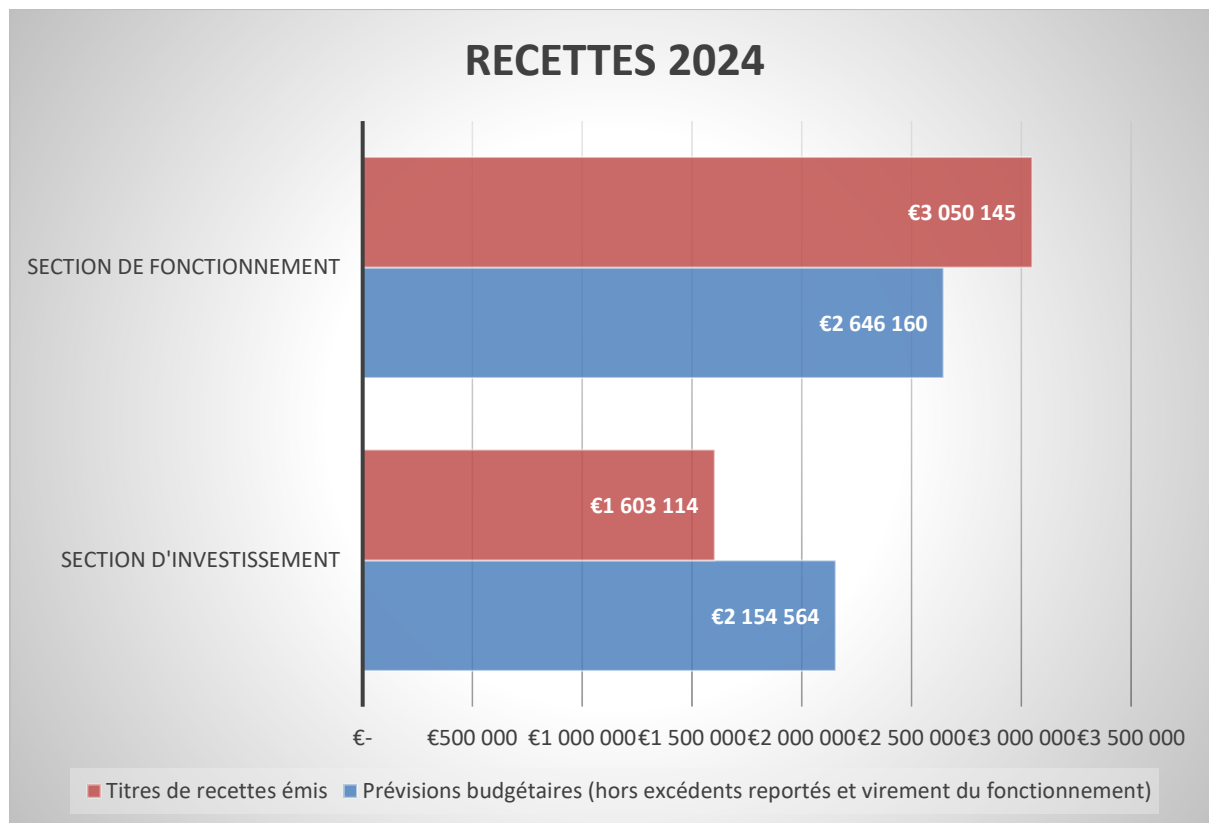
Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Ainsi, il présente les résultats comptables de l'exercice N-1.

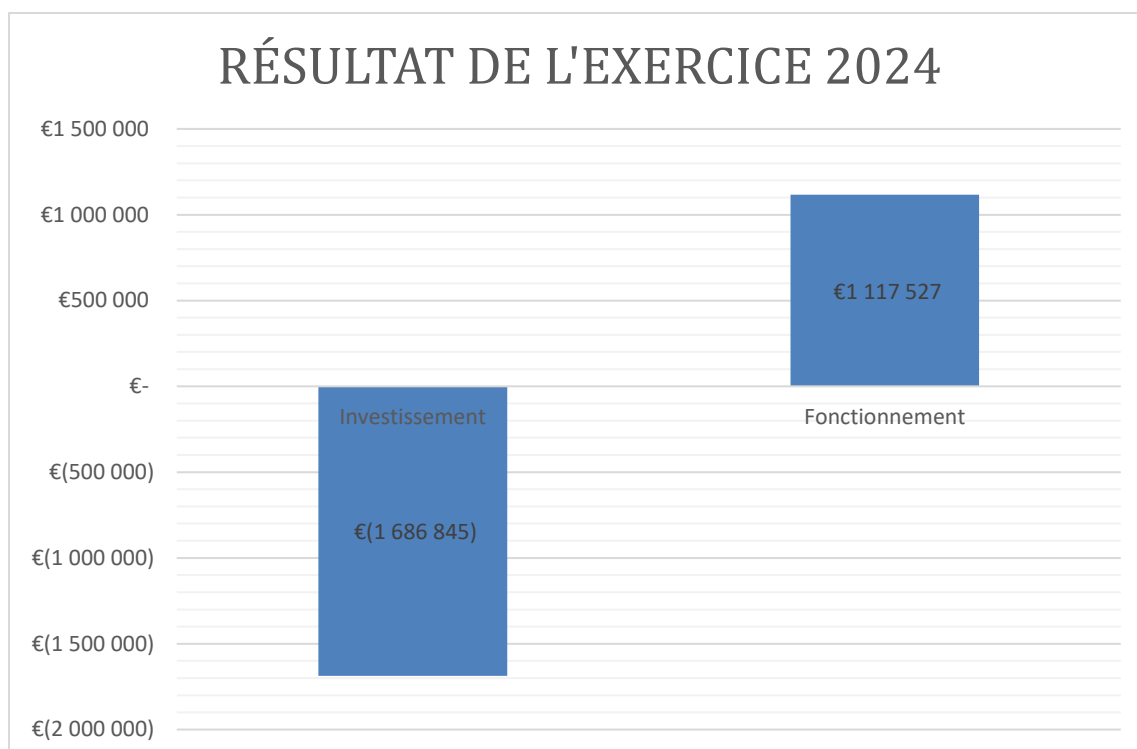
Le compte administratif 2024 a été approuvé le 13 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

SOMMAIRE

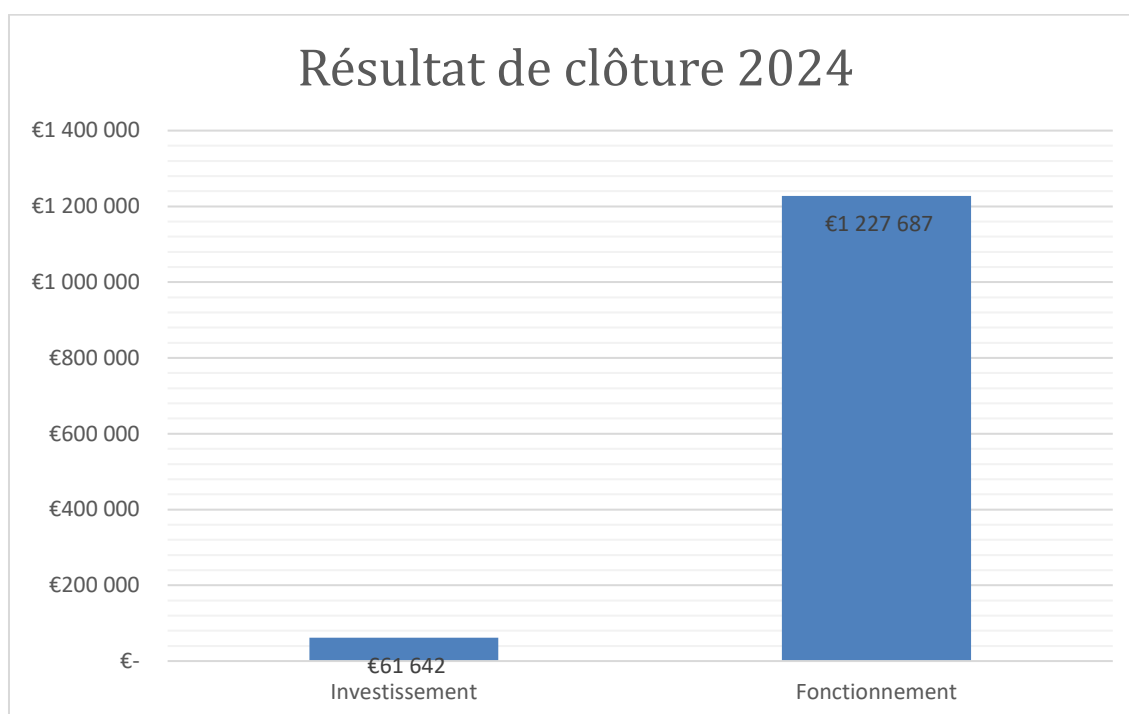
Vue d'ensemble	Page 3
Section de fonctionnement	Page 6
Éléments de fiscalité	Page 8
Section d'investissement	Page 13
Ratios financiers	Page 17

VUE D'ENSEMBLE





Aux résultats de l'exercice comptable 2024, il convient d'ajouter les excédents de l'année N-1, permettant ainsi de dégager un résultat de clôture.



Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 61 641,66 € réaffecté en totalité au budget primitif 2025, au compte 002 en recettes d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 227 686,95 €. Par décision du 13 mars 2025, les conseillers municipaux ont décidé d'affecter 1 200 000 € de cet excédent au budget primitif 2025, au compte 1068 en recettes d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ». 27 686,95 € sont conservés en fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1 227 686,95 € au titre de l'exercice 2024, soit un résultat en progression de **5,5 %** par rapport à l'année 2023.

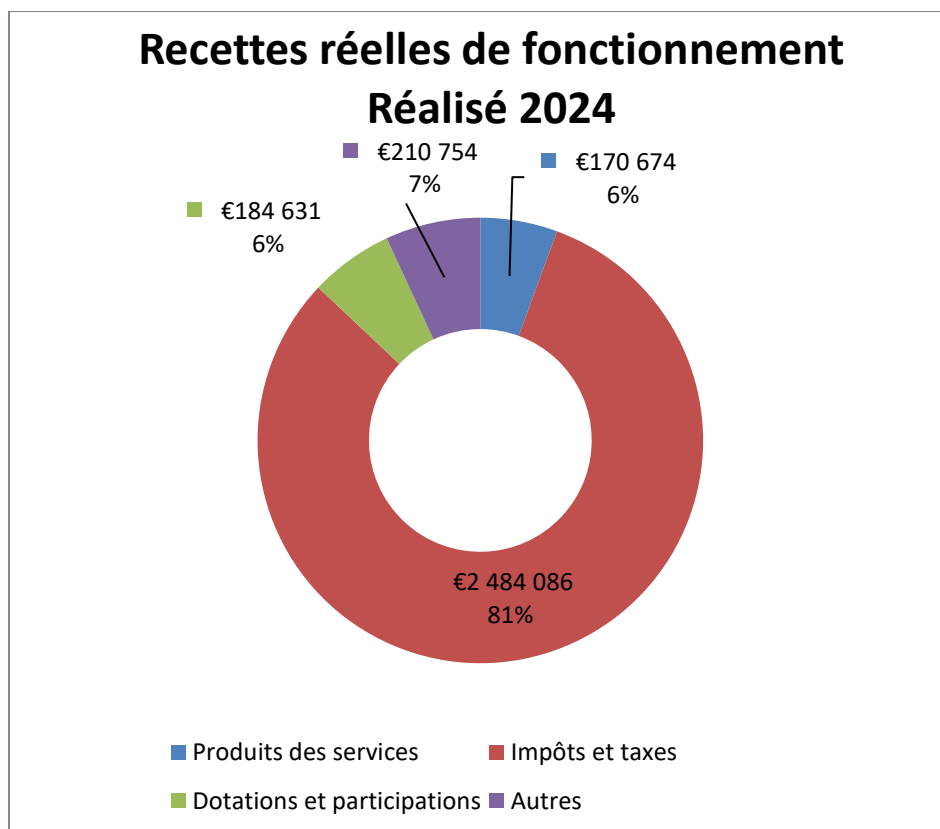
D'une manière générale, les recettes de fonctionnement sont stables alors que les dépenses ont diminué de 3,8 % par rapport à 2023.

Les éléments significatifs de l'exercice comptable 2024 sont les suivants :

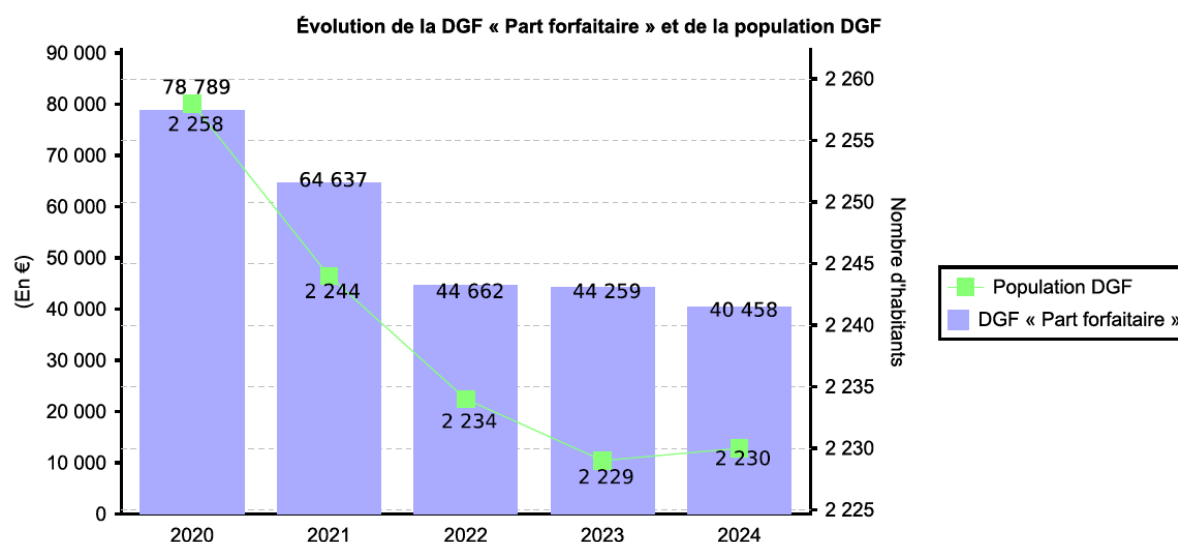
❖ Recettes de fonctionnement

- La commune a perçu en 2024 une régularisation sur les **Forfaits Post Stationnement** (FPS) qui étaient suspendus depuis 2022, suite à un problème de liaison entre le logiciel de verbalisation et l'ANTAI. Cette régularisation s'élève à **23 093 €**.
- Le montant des recettes issues de la **taxe additionnelle aux droits de mutation et d'enregistrement** connaît un fort recul, de l'ordre de **-103 %** par rapport à 2023. La recette encaissée en 2024 s'élève ainsi à 372 972 €, contre 756 372 € en 2023.
Pour mémoire, le taux de cette taxe est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers sur le territoire communal.
- Les produits de **fiscalité directe** augmentent de **21 %** en 2024 pour une recette nette de 1 896 997 €. Cette hausse s'explique par :
 - L'augmentation des bases de l'ordre de 3,9 %,
 - L'application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires fixée à 60% par délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2023 et dont l'application est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette majoration entraîne une recette brute supplémentaire de 339 003 €, avant application du coefficient correcteur.
La recette « nette » est ainsi calculée :
1/ Part de la TH dans les ressources fiscales brutes = 25 %
2/ Application d'un abattement de 25 % sur le montant du coefficient correcteur, soit 968 317 € X 25 % = 242 079 €
3/ Calcul de la recette nette : 339 003 € - 242 079 € = 96 923 €
- Une **baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** de l'ordre de **9,4 %**.
- Une **subvention de 13 936 €** au titre des amendes de Police perçue au compte 74718, pour la réfection du carrefour à l'angle des rues de Hurlevent et de la Grenouillère.

- Une dotation forfaitaire pour le recensement de la population qui s'est tenue en janvier 2024, de l'ordre de **2 886 €**.



Présentation de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2020 à 2024 :



Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	4 000,00 €	29 012,60 €	725,32%
70	Produits des services	123 500,00 €	170 673,68 €	138,20%
73	Impôts et taxes	153 000,00 €	153 919,00 €	100,60%
731	Fiscalité locale	2 040 500,00 €	2 330 167,14 €	114,20%
74	Dotations, subventions et participations	145 000,00 €	184 631,37 €	127,33%
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	181 668,68 €	279,49%
Total recettes gestion courante		2 531 000,00 €	3 050 072,47 €	120,51%
76	Produits financiers	- €	72,48 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 533 000,00 €	3 050 144,95 €	120,42%
042	Opération d'ordre entre sections	- €	- €	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		- €	- €	100,00%
TOTAL RECETTES		2 533 000,00 €	3 050 144,95 €	120,42%

ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ

L'environnement socio-économique de la commune

Données socio-démographiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population INSEE	595 habitants *			
Population DGF	2 230 habitants *			
Résidences secondaires	1 635			
Nombre de foyers fiscaux	481			
Part des foyers non imposables	48,2 %	58,0 %	59,0 %	54,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	42 481	28 034	27 238	30 647

**Commune touristique surclassée catégorie 5 000 - 10 000 habitants*

Données économiques

Données économiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	2 079			
→ Dont part de résidences secondaires	74,7 %	21,0 %	13,1 %	13,0 %
→ Dont logements vacants	0	3	7	5
Valeur locative nette des résidences secondaires	7 712 811			
Bases communales imposées en foncier bâti	4 997 546			
→ Dont % locaux d'habitation ordinaire	95,8 %	93,4 %	82,5 %	79,2 %
→ Dont % locaux d'habitation à caractère social	0,4 %	0,1 %	0,7 %	0,9 %
→ Dont % locaux à usage professionnel ou commercial	3,8 %	5,2 %	7,6 %	10,3 %
→ Dont % établissements industriels et assimilés	0 %	1,2 %	9,0 %	9,4 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises (CFE)	217	63	51	50
→ Dont au profit de la commune	0	0	0	0
→ Dont au profit du GPF (NDLR : CdC)	217	63	51	50

Les bases imposées sur le territoire de la commune

BASES NETTES « MÉNAGES » TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (TH)	7 712 811	12 963	452	207	205
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	4 997 546	8 399	1 166	1 060	1 110
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	39 251	66	80	77	75

Les taux des impositions sur le territoire de la commune

Les Taux des impôts locaux <i>Taux votés par la commune, le GFP, et les syndicats</i>	Pour la Commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) <i>Dont taux voté par la commune</i>	19,88 % 7,84 %	22,51 % 11,45 %	22,07 % 12,60 %	23,53 % 14,14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	45,02 % 38,08 %	43,99 % 41,37 %	40,07 % 36,39 %	39,24 % 35,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	60,44 % 40,40 %	58,54 % 50,84 %	62,20 % 52,00 %	52,91 % 44,00 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,08 %	25,96 %	27,07 %	26,12 %
Taxes instaurées au profit au GFP (NDLR : CdC)				
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	39,63 %	39,68 %	44,33 %	39,69 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,90 %	10,16 %	12,59 %	11,82 %

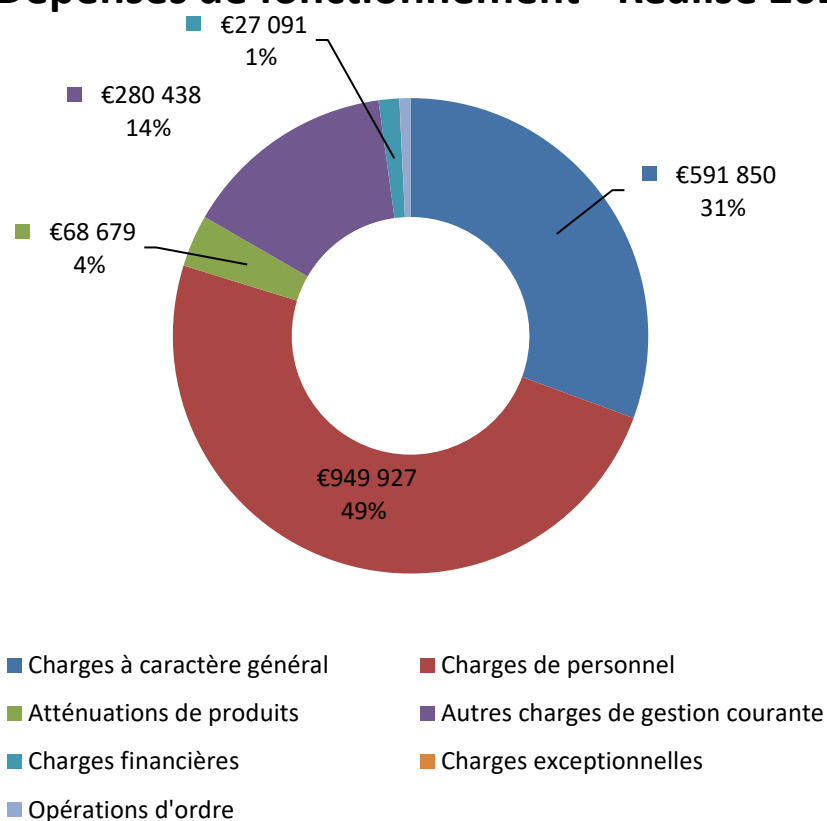
❖ Dépenses de fonctionnement

- Une baisse de **8,3 %** des charges à caractère général (chapitre 011), principalement dans les postes de dépenses suivants : fournitures non stockées et de petit équipement (-60 %), fournitures de voirie (-80 %), impôts (-46 %), honoraires d'avocats, géomètres, huissiers et experts (-40 %).

D'une manière générale, les efforts de maîtrise de la dépenses publique communale produisent ici leurs effets. Il se traduisent par :

- Une mise en concurrence systématisée des fournisseurs, même en deçà des seuils de marchés publics réglementaires ;
 - La négociation systématique des devis ;
 - Une évaluation précise des besoins afin d'éviter toute surconsommation ;
 - Le réemploi lorsque la situation le permet.
- La hausse de **5,8 %** des charges de personnel (chapitre 012) qui s'expliquent par :
 - Le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat décidée par le Conseil Municipal le 23 mai 2024, représentant une charge supplémentaire de 10 000 € pour la collectivité ;
 - L'avancement de grade en faveur de 4 agents qui y étaient éligibles ;
 - L'augmentation des effectifs de Police Municipale en juillet-août avec le recrutement de deux agents supplémentaires ;
 - Les remplacements d'agents en arrêt maladie par du personnel mis à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale (+524 % à l'article 6218 – *autre personnel extérieur*) ;
 - Les heures supplémentaires rémunérées ;
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
 - Une hausse mécanique des charges salariales due aux augmentations décrites ci-dessus.
- Une hausse de la cotisation obligatoire au service incendie (SDIS) de l'ordre de **+ 10 %**, pour une participation totale de **72 240 €** en 2024.

Dépenses de fonctionnement - Réalisé 2024



Chap.	Libellé	BP + DM 2024	CA 2024	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	687 559,86 €	591 850,47 €	86,08%
012	Charges de personnel	950 000,00 €	949 926,98 €	99,99%
014	Atténuations de produits	69 000,00 €	68 679,00 €	99,53%
65	Autres charges de gestion courante	308 500,00 €	280 438,20 €	90,90%
Total charges de gestion courante		2 015 059,86 €	1 890 894,65 €	93,84%
66	Charges financières	27 100,00 €	27 091,35 €	99,97%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	255,15 €	12,76%
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €	- €	0,00%
022	Dépenses imprévues	- €	- €	#DIV/0!
Total autres dépenses		31 100,00 €	27 346,50 €	87,93%
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €	- €	0,00%
042	Opération d'ordre entre sections	100 000,00 €	14 376,71 €	14,38%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		600 000,00 €	14 376,71 €	2,40%
TOTAL DÉPENSES		2 646 159,86 €	1 932 617,86 €	73,03%

NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

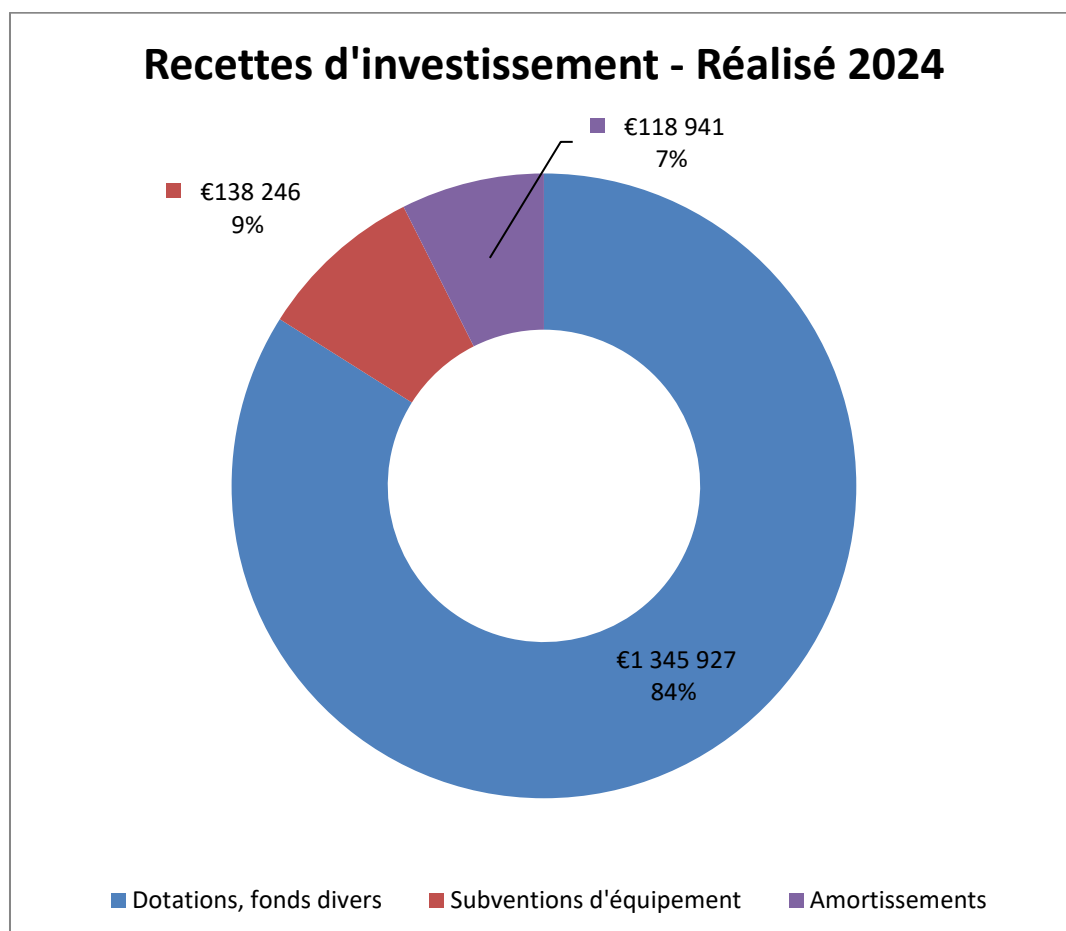
La section d'investissement

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 61 642 € au titre de l'année 2024.

❖ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues en 2024 sont :

- **1 200 000,00 €** au compte 1068 qui correspondent aux **excédents de fonctionnement capitalisés de l'année 2023** ;
- **105 888,44 €** de **FCTVA** (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) au titre des dépenses de l'année N-1 ;
- **40 038,69 €** de **taxe d'aménagement** ;
- **138 245,86 €** de **subventions** réparties comme suit :
 - Subvention de l'Etat – Préfecture de la Charente-Maritime : 51 319,07 € d'avance sur la subvention accordée au titre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation de la mairie et la salle des fêtes attenante.
 - Subvention de l'Etat – Préfecture de la Charente-Maritime : 86 926,79 € d'avance sur la subvention accordée au titre du Fonds Vert pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Marais de la Prée.



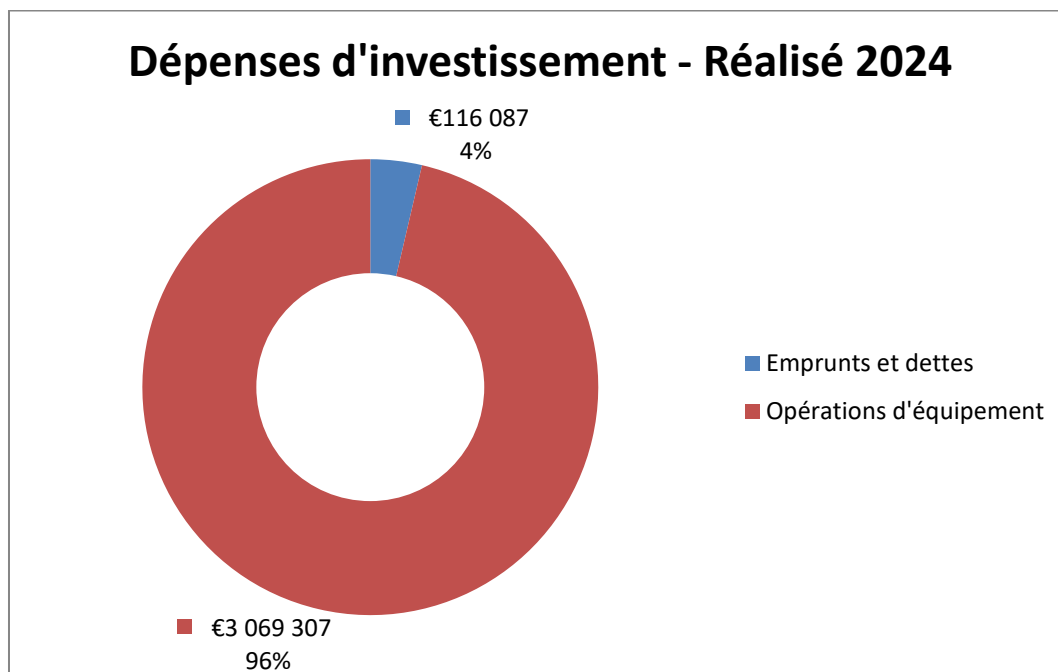
Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers	1 350 000,00 €	1 345 927,13 €	99,70%
13	Subventions d'équipement	- €	138 245,86 €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	-
16	Emprunts et dettes	600 000,00 €	- €	-
24	Produits des cessions d'immo	- €	- €	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 950 000,00 €	1 484 172,99 €	76,11%
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €	- €	0,00%
040	Amortissements des immobilisations	100 000,00 €	14 376,71 €	14,38%
041	Opérations patrimoniales	104 563,97 €	104 563,97 €	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		704 563,97 €	118 940,68 €	16,88%
TOTAL RECETTES		2 654 563,97 €	1 603 113,67 €	60,39%

NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

Un emprunt avait été budgétisé pour l'acquisition d'un bien immobilier sis 26 avenue du Haut des Treilles mais il ne s'est pas réalisé.

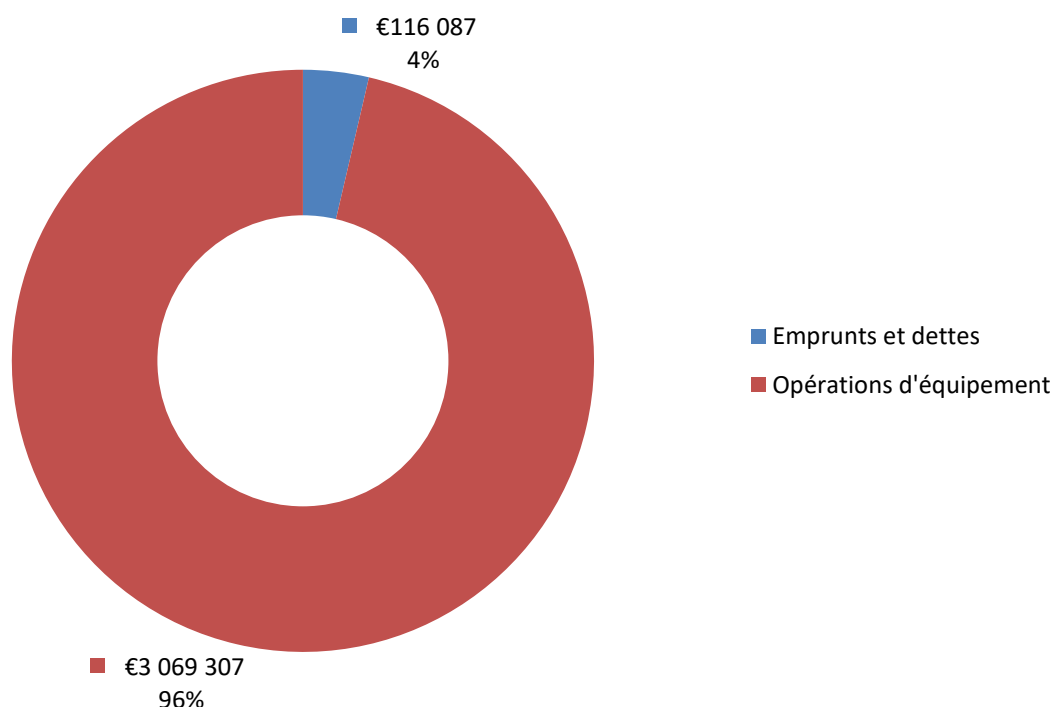
❖ Dépenses d'investissement

En 2024, la commune a réalisé 3 069 307,37 € de dépenses d'investissement



96 % des dépenses d'investissement correspondent aux opérations d'équipement qui se répartissent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement - Réalisé 2024



Chap.	Libellé	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation
16	Emprunts et dettes	170 000,00 €	116 086,89 €	68,29%
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	-
	Opérations d'équipement [1]	4 128 486,22 €	3 069 307,37 €	74,34%
040	Opérations d'ordre / transferts entre sections	- €	- €	-
041	Opérations patrimoniales	104 563,97 €	104 563,97 €	100,00%
TOTAL DÉPENSES		4 403 050,19 €	3 289 958,23 €	74,72%

Les réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

- Création d'une aire de stationnement pour bateaux légers et annexes aux Cytons ;
- Travaux de modernisation des installations électriques à la base nautique ;
- Versement d'une subvention d'équilibre à HABITAT 17 pour le programme de logements Allée des Peupliers
- Acquisition des biens immobiliers suivants :
 - Maison sise 26 avenue du Haut des Treilles cadastrée AN 148 ;
 - Bande de terre Ruelle des Prés (régularisation) qui appartient désormais au domaine public ;
 - Terrain nu situé au lieu-dit « Gros Jonc » entre la base nautique et l'estran, cadastré AP 100 ;

- Engazonnement et végétalisation du parking des Chaussées (parking gratuit longue durée)
- Acquisition de mobilier urbain :
 - Bancs en bois,
 - Bancs en béton,
 - Poubelles,
 - Plans de village incluant la création graphique,
 - Décorations lumineuses
- Acquisition de panneaux de rue et de voirie
- Travaux de réhabilitation de la mairie et la salle des fêtes attenante, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre
- Travaux de réhabilitation de la Salle des Marais de la Prée, y compris les honoraires d'AMO et de maîtrise d'œuvre
- Remise en état de la couverture du garage du logement communal sis 4 rue des Châtaigniers
- Remplacement du moteur des cloches de l'église, et du tableau de commande lié, remplacement du chauffage
- Edification d'un mur de clôture au logement communal sis 15 avenue du Haut des Treilles
- Travaux d'aménagement d'un site technique annexe au lieu-dit La Barre :
 - Terrassement avec création de merlons
 - Pose d'une clôture (ganivelles et portail)
 - Acquisition de containers de stockages avec auvents
- Travaux de voirie :
 - Réfection des rues de l'Anse du Fourneau et des Vieilles Vignes, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre
 - Requalification du carrefour Hurlevent / Châtaigniers / Villeneuve / Grenouillère, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre
 - Remplacement de trois points incendie (Rue de la Grande Plante – Rue Jean Monnet – Route de la Pointe à Chabot)
 - Aménagement du parking du Corneau, avec création de places de vélos supplémentaires et bornes de recharges pour véhicules électriques, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre
 - Réhabilitation de la Ruelle du Moulin
 - Interventions de « point à temps » au printemps 2024
- Fleurissement et végétalisation de la commune

RATIOS FINANCIERS

Les ratios de niveau	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Dép.	Région	National
Total des produits de fonctionnement = A	2 952 453	4 962	925	933	925
Total des charges de fonctionnement = B	1 834 926	3 084	768	778	756
Résultat comptable R = A-B	1 117 527	1 878	158	155	169
Capacité d'autofinancement brute = CAF brute	1 131 904	1 902	174	165	180
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	1 603 114	2 694	445	421	440
→ Dont excédents de fonct. Capitalisés (1068)	1 200 000	2 017	188	156	153
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	3 289 958	5 529	452	441	475
→ Dont remboursement de la dette	113 429	191	68	69	72
Capacité d'autofinancement nette = CAF nette	1 018 475	1 712	106	96	108
Besoin de financement de la section d'investissement = D-C	1 686 845	2 835	7	20	35
Résultat d'ensemble	-569 317	-957	150	135	133
Encours total de la dette au 31 décembre	788 590	1 325	470	499	545
Annuités des dettes bancaires et assimilées	137 504	231	79	81	85
FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	1 289 374	2 167	471	498	555

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Ratios d'endettement	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,70	2,61	2,89	2,95
Annuités des dettes bancaires et assimilées / EBF *	11,86 %	42,63 %	45,80 %	44,21 %

*Excédent Brut de Fonctionnement